

Montréal, le 18 février 2022

Monsieur François Houde

Directeur général de la direction générale du suivi de l'état de l'environnement
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Consultation publique sur le projet de règlement relatif à la norme sur le nickel,
modifiant le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère**

Monsieur Houde,

Réseau Environnement, le plus important regroupement de spécialistes en environnement au Québec, a pour mission d'être le catalyseur de l'économie verte au Québec. Il regroupe des spécialistes des domaines public, privé et académique qui œuvrent dans les secteurs de l'eau, des matières résiduelles, de l'air, des changements climatiques, de l'énergie, des sols, des eaux souterraines et de la biodiversité.

Par la présente, Réseau Environnement soumet ses commentaires au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le contexte de la consultation publique sur le projet de règlement relatif à la norme sur le nickel, annoncée le 22 décembre 2021. Un comité d'expertes et d'experts a été mis sur pieds afin de formuler ces commentaires.

Ainsi, Réseau Environnement accueille favorablement l'ajout d'une norme annuelle qui aiderait à limiter les émissions de nickel. Toutefois, nous recommandons de ne pas augmenter la norme journalière considérant les risques liés à la santé humaine et l'environnement. Nous recommandons plutôt d'adopter une approche basée sur l'économie verte tout en considérant le principe de précaution et en favorisant la collaboration avec l'industrie.

Tout d'abord, l'économie verte est une approche pour mettre en œuvre le développement durable (ISQ, 2020). C'est une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie des ressources (MELCC, 2022a; PNUE, 2011). En revanche, l'augmentation de la norme journalière sur le nickel amplifierait les niveaux de pollution dans l'air et les risques pour la santé humaine. En effet, une norme journalière de 70 ng/m³ est plus élevée que les limites recommandées par plusieurs organismes dont l'Institut national de la santé publique du Québec, l'Association québécoise des médecins pour l'environnement, l'Ordre des chimistes du Québec et l'Organisation mondiale de la santé (INSPQ, 2022; ACME, 2022; OCQ, 2022). Réseau Environnement propose donc de :

- Considérer les limites recommandées par ces organisations reconnues pour établir la valeur des normes journalières et annuelles.

Ensuite, selon le principe de précaution de la Loi sur le développement durable, il est prescrit d'examiner les différents effets possibles sur l'environnement et sur la santé des individus avant de modifier un tel règlement (MELCC, 2022b). Considérant les risques liés à l'augmentation de la norme journalière, nous croyons important d'avoir des données probantes et rigoureuses sur l'impact qu'auraient ces changements sur la santé humaine et l'environnement. De plus, il importe d'avoir un portrait représentatif de la qualité de l'air ambiant afin de s'assurer du respect des normes. Ainsi, Réseau Environnement recommande :

- D'améliorer la disponibilité des données scientifiques indépendantes, transparentes, complètes et récentes pour appuyer les décisions concernant la valeur des normes journalières et annuelles;
- D'améliorer la prise de mesure des émissions de nickel, par exemple, en augmentant la fréquence de prélèvement et en ajoutant des stations dans le Réseau de surveillance de la qualité de l'air du Québec.

Finalement, pour des raisons économiques et environnementales, nous sommes favorables au développement de l'industrie du nickel en prévision de la croissance du marché des batteries pour les véhicules électriques. Cependant, il est primordial de trouver un équilibre afin que ce développement ne se fasse pas au détriment de la santé humaine et de l'environnement. Par exemple, certains processus pourraient être optimisés pour limiter la dispersion des polluants dans l'atmosphère (ex. : convoyeurs fermés pour le transbordement et entreposage en milieu clos). Réseau Environnement recommande donc de :

- Collaborer avec l'industrie afin de trouver des solutions durables pour la production minière de nickel, tout en respectant les principes de l'économie verte, notamment en soutenant le développement d'infrastructures et de nouvelles technologies.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande et nous vous prions d'agréer, Monsieur Houde, l'expression de notre considération distinguée.



Mathieu Laneuville, ing., M.Sc.A
Président – directeur général
Réseau Environnement



Références

ISQ. (2020). Cadre conceptuel et indicateurs pour la mesure de l'économie verte. <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/cadre-conceptuel-et-indicateurs-pour-la-mesure-de-leconomie-verte.pdf>

MELCC. (2022a). *Indicateur d'économie verte*. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/indicateurs/economie-verte.htm>

PNUE. (2011). *Vers une économie verte : pour un développement durable et une éradication de la pauvreté*. <https://www.unep.org/fr/resources/rapport/vers-une-economie-verte-pour-un-developpement-durable-et-une-eradicacion-de-la>

INSPQ. (2022). *L'Institut national de santé publique du Québec précise son rôle dans le projet de règlement visant à ajuster la norme sur le nickel dans l'air ambiant*. <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/linstitut-national-de-sante-publique-du-quebec-precise-son-role-dans-le-projet-de-reglement-visant-a-ajuster-la-norme-sur-le-nickel-dans-lair-ambiant-37906>

ACME. (2022). *Préoccupations sur l'augmentation proposée des normes de nickel dans l'air : l'Association québécoise des médecins pour l'environnement (AQME) émet ses recommandations*. https://cape.ca/press_release/preoccupations-sur-laugmentation-proposee-des-normes-de-nickel-dans-lair-lassociation-quebecoise-des-medecins-pour-lenvironnement-aqme-emet-ses-recommandations/

Ordre des chimistes du Québec. (2022). *Norme sur le nickel : La protection du public doit être la priorité*. https://www.ocq.qc.ca/cpt_nouvelles/norme-sur-le-nickel-la-protection-du-public-doit-etre-la-priorite/

MELCC. (2022b). *Les principes du développement durable : un guide pour l'action*. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/principe.htm>